

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°23-097

SERVICE : DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

OBJET : Travaux de rechargement de la couche de jeu du terrain d'honneur du stade Marcel Verchère à Bourg-en-Bresse

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU l'arrêté n° 20-13 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au 8^{ème} Vice-Président, Monsieur Éric THOMAS, dans le domaine des Sports, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT le recours à une procédure sans publicité ni mise en concurrence en raison de l'existence de droits d'exclusivité pour les travaux de rechargement de la couche de jeu du terrain d'honneur du stade Marcel Verchère à Bourg-en-Bresse ;

CONSIDERANT l'offre de la société NATURAL GRASS (75017 PARIS) comme étant régulière, acceptable et appropriée ;

DECIDE

D'ATTRIBUER le marché ayant trait aux travaux de rechargement de la couche de jeu du terrain d'honneur du stade Marcel Verchère à Bourg-en-Bresse à la société NATURAL GRASS (75017 PARIS) pour un montant de 195 000 € HT.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 11 mai 2023.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,



Eric THOMAS
Délégué aux Sports